

UNITE DE DIETETIQUE

2344, Route de la Fénerie
06580 PEGOMAS

☎ : 04.92.97.32.32

☎ : 04.92.97.32.84

Email : contact@unitededietetique.com

Site internet : www.unite-de-dietetique.fr



NOTICE D'INFORMATION Dossier de pré-admission

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Vous souhaitez effectuer un séjour dans notre établissement et nous vous en remercions.
Cette notice d'information vous est destinée afin de vous aider à constituer votre dossier de pré-admission.

Dossiers à compléter et à nous retourner signés

✘ **Dossier Administratif de pré-admission**

Ce document est à compléter (recto-verso) et à signer par vos soins.

Il est impératif de renseigner l'ensemble des informations demandées sur ce document.

✘ **Dossier Médical de pré-admission**

Ce document est à faire compléter par votre médecin prescripteur. Il est à nous retourner sous pli confidentiel avec le reste de votre dossier.

Il est impératif de renseigner l'ensemble des informations demandées sur ce document (vérifiez que votre médecin a bien apposé son cachet et sa signature sur la demande).

Pièces justificatives à fournir

✓ **Copie de votre attestation papier de sécurité sociale en cours de validité**

Cette attestation peut vous être fournie par votre Caisse d'assurance Maladie. Merci de bien vouloir vérifier la période de validité de vos droits.

✓ **Copie recto verso de votre carte de complémentaire santé en cours de validité**

Votre carte mutuelle (ou assurance privée) vous est fournie par votre organisme de complémentaire santé. Merci de bien vouloir vérifier la période de validité de vos droits.

Si vous bénéficiez de la Couverture Maladie Universelle (CMU), nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir l'attestation en cours de validité.

✓ **Copie recto verso de votre pièce d'identité en cours de validité**

✓ **Copie de votre ordonnance de traitement en cours**

✓ **Une photo d'identité récente**

Nous vous remercions de bien vouloir retourner votre dossier de pré-admission rempli, complet et signé avec l'ensemble des pièces justificatives demandées.

Votre dossier médical de pré-admission sera transmis au médecin de notre établissement pour avis :

Si un refus d'admission est prononcé :

✘ Vous recevrez un courrier vous informant du refus

✘ Votre médecin recevra un courrier l'informant des motifs de ce refus et pourra ainsi vous les communiquer

Si un accord d'admission est prononcé :

✘ Vous recevrez un courrier de confirmation de votre admission

✘ Votre médecin recevra un courrier l'informant de votre admission